

DÉPÔT DES DOSSIERS AU SSF EN PRÉVISION DE LES PRÉSENTER AUX INSTANCES UNIVERSITAIRES

Calendrier 2024-2025

<i>Programme de type recherche seulement</i>		<i>Modification, création et fermeture de programme</i>		<i>Création et fermeture de programme seulement</i>
Dossiers déposés au CONSEIL DE LA RECHERCHE (CR)		Dossiers déposés au CONSEIL DES ÉTUDES (CE)		Dossiers déposés au CONSEIL UNIVERSITAIRE (CU)
<i>Dépôt des dossiers au SSF *</i>	Réunion du conseil de la recherche	<i>Dépôt des dossiers au SSF *</i>	Réunion du conseil des études	Réunion du conseil universitaire
7 août	4 septembre	14 août	18 septembre	2 octobre
11 septembre	9 octobre	11 septembre	16 octobre	6 novembre
16 octobre	13 novembre	23 octobre	27 novembre	11 décembre
27 novembre	15 janvier	11 décembre	29 janvier	12 février
29 janvier	26 février	5 février	12 mars	2 avril
12 mars	9 avril	19 mars	23 avril	14 mai
23 avril	21 mai	23 avril	28 mai	11 juin

Pour votre information, les fermetures de programme sont déposées une fois par année au CE et ensuite au CU.

Pour l'année 2024-2025, elles seront présentées au CE du 28 mai et au CU du 11 juin.

(*) Date à laquelle le SSF doit avoir en main, via une transaction dans Véo-PAP, une version complète du ou des dossiers de création ou de modification de programme afin d'en permettre le traitement et la mise en forme en vue d'un dépôt au CR ou au CE suivant.

La transaction doit inclure en pièces jointes :

- un document explicatif en version Word;
- l'extrait du procès-verbal du conseil de faculté (ou dès que disponible, mais au moins deux semaines avant la réunion de l'instance);
- le trimestre de mise en œuvre doit être mentionné soit dans le document explicatif, soit dans l'extrait du procès-verbal;
- si nécessaire, l'accord écrit des facultés partenaires (si programme conjoint), du SSP (si programme coopératif) ou de la direction du campus de Longueuil (si nouvelle offre de formation à Longueuil).